



## Newsletter N°100 ! du 22 août 2014

*On peut parler de certaines choses avec tout le monde, on peut parler de certaines choses avec certaines personnes, on ne peut pas parler de tout avec tout le monde.*

### EDITO: N°100 : quoi de neuf ?

Viguié Social vous l'annonçait il y a quelques temps, en plus de ses missions de conseil auprès de ses abonnés c'est à dire de vous même, Viguié Social Mobilité va participer dans les semaines qui viennent à l'organisation de deux opérations professionnelles importantes :

- la mobilisation du transport routier contre l'Ecotaxe à l'automne et en tout état de cause avant la fin de l'année contre le « péage de transit » qui entre en vigueur dans 131 jours <http://viguiesm.fr/ecotaxe-ou-en-sommes-nous-j-131-jours/> ,
- participation à la préparation du congrès national de l'OTRE (et de l'Ile-de-France qui se tiendra en même temps à la cité des sciences et de l'industrie de la Villette le 9 octobre) <http://viguiesm.fr/congres-national-de-lotre-a-paris-le-9-octobre-2014/>



Ce congrès annuel est le temps fort de l'OTRE. Ouvert cette année ouvert aux non adhérents, c'est occasion de nous y rencontrer et de garder le contact, compte tenu de la grave crise que traverse toute la profession du transport et du déménagement. Mais ce moment est l'occasion également alors que toutes les règles de représentativité patronale sont remises à plat, de vous poser pour vous même la bonne question (et si ce n'est déjà fait) de l'opportunité d'adhérer à une organisation professionnelle qui défend réellement les PME et TPE de transport et donc ses adhérents.

Je vous avais également proposé que ce numéro spécial qui consacre 2 ans d'activité indépendante et 1200 articles, informations ou brèves (dont quelques « scoops » ou des informations que l'on ne trouve nulle part ailleurs) soit l'occasion de vous donner la parole, à vous, les abonnés.

Vous trouverez très bientôt copie d'une lettre que nous a fait parvenir un déménageur adressée au Ministre de l'Économie Michel Sapin <http://viguiesm.fr/dossier-des-demenagements-militaires-les-choses-bougent/> . Et puis pour information la réponse qu'a fait Manuel Vals à un autre déménageur, lors de sa demande de rendez vous au sujet de l'Ecotaxe, ou comment l'art de botter en touche !

Et pour finir, cette jurisprudence, que vous être nombreux à me demander régulièrement. On ne commente pas une décision de justice, mais comme vous voulez savoir souvent ce qu'il pourrait vous en coûter de trouver dans le camion (ou les bureaux) d'un salarié de la drogue, de la coke, de l'alcool, ou... de l'essence, voilà un élément de réponse, de première instance <http://viguiesm.fr/peut-on-licencier-un-salarie-pour-detention-de-droque-alcool-ou-autre-substance-interdite/>

Tout dépend en réalité de si vous avez un règlement intérieur, s'il prévoit la fouille possible, les substances interdites, s'il préserve les droits de la défense et s'il y a un risque pour l'entreprise de mise en danger des personnes et des biens. Tout dépend également de la procédure entamée, de la durée de la mise à pied conservatoire qui ne doit pas être excessive, de l'ancienneté du salarié et des antécédents, et d'autres éléments encore. Mais vous verrez dans cette décision qu'il existe des situations où l'employeur ne risque pas grand chose, du moins... en première instance, et a pu licencier sans risque et sans indemnité un salarié après 14 ans de présence sans reproche. Après, tout dépend du poids de la franc maçonnerie, très présente dans le transport <http://viguiesm.fr/ces-francs-macons-qui-nous-gouvernent-ou-sont-les-francs-mac-il-parait-quils-sont-partout-dans-le-transport-notamment/> A votre disposition pour parler de la suite en message privé, bonne semaine.

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z  
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6  
du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France  
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

## 2) Dossier des déménagements militaires : les choses bougent !

Alors que la saison n'est même pas encore finie, un déménageur écrit au ministre des finances.

Après le décès de Marcel Barthélémy déjà mentionné ici <http://viguiesm.fr/deces-de-marcel-barthelemy/>, un autre déménageur bien connu de la profession a décidé de prendre le relais et d'envoyer une lettre au ministre des finances Michel Sapin <http://viguiesm.fr/dossier-des-demenagements-militaires-les-choses-bougent/>



## 3) Evolution des droits de santé en matière de portabilité

Déjà abordé ici en partie ici <http://viguiesm.fr/mutuelle-portabilite-des-droits-allongee-depuis-le-1er-juin-2014/>, les règles de portabilité en matière de mutuelle ont évolué au 1er juillet. L'OTRE vient de faire une note de synthèse extrêmement bien argumentée que nous reproduisons ci-après <http://viguiesm.fr/evolution-des-droits-de-sante-en-matiere-de-portabilite/>

## 4) Modifications sur le 44 Tonnes

Un arrêté du 28 juillet 2014 publié au J.O du 05/08/2014 modifie les règles du 44 Tonnes concernant les véhicules autorisés à rouler. L'OTRE a fait une bonne note de synthèse que nous reproduisons ci-après <http://viguiesm.fr/modifications-sur-le-44-tonnes/>

## 5) Pénibilité (suite)

Déjà annoncé ici à plusieurs reprises et depuis des mois <http://viguiesm.fr/reforme-de-retraite-et-taxe-penibilite/> (bien avant l'entrée en vigueur de la loi), Viguié Social a été dans son rôle de veille sur le compte pénibilité. Depuis la loi a été votée et amendée. Vous verrez dans l'OT une bonne interview d'un RH d'un déménageur qui a tout compris ! Et rappelons (si nécessaire) que Viguié Social est habilité à réaliser les fameuses formations de 7h de prévention de la pénibilité et obligatoires en déménagement mentionnées dans l'article <http://viguiesm.fr/penibilite-suite-2/>



## 6) Comment déménager toujours moins cher !

Encore (et toujours) des émissions sur le low cost ! Il n'y en a en effet en ce moment que pour le courtage en ligne. Mais cela ne ressemblerait-il pas à une activité de commissionnaire déguisée qui en dit pas son nom (quand il ne s'agit pas de travail illégal avec des prix impossibles à tenir pour un professionnel ! <http://viguiesm.fr/comment-demenager-pas-cher/>



## 7) Et pour vraiment déménagement express !

<http://www.ledauphine.com/faits-divers/2014/08/18/les-meubles-s-envolent-lors-d-un-demenagement-express> et toujours dans la série catastrophe : Les cartons, c'est dangereux, cela peut prendre feu ! <http://www.libertebonhomme.fr/2014/08/14/les-cartons-du-demenagement-prennent-feu/> et

8) et toujours au journal de 20h : le ras-le-bol des transporteurs face aux clandestins qui envahissent leurs camions pour passer en Angleterre ! à la 20ème minute ! <http://viguiesm.fr/au-journal-de-20h-le-ras-le-bol-des-transporteurs/>

9) Villes où il fait bon travailler... et déménager ? [http://www.lexpress.fr/emploi/gestion-carriere/bordeaux-toulouse-et-montpellier-ces-villes-ou-il-fait-bon-travailler\\_1569302.html](http://www.lexpress.fr/emploi/gestion-carriere/bordeaux-toulouse-et-montpellier-ces-villes-ou-il-fait-bon-travailler_1569302.html)

Entreprise individuelle au capital de 15 euros SIRET 517 699 617 00018 code NAF 7022 Z  
déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R. 6351-6  
du code du travail enregistrée sous le N° 11 94 08585 94 auprès du préfet de région d'Ile-de-France  
Siège social 32 Rue du 19 mars 1962 – 94500 Champigny sur Marne

### 10) Un blog rafraîchissant sur les avantages d'un déménagement !

<http://www.madmoizelle.com/demenagement-avantages-279103>

### 11) Remboursement de la TICPE : parution des taux pour le 1er semestre 2014

Les entreprises de transport routier de marchandises bénéficient, sur une base forfaitaire, du remboursement partiel de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE), assise sur leur consommation réelle de gazole au cours d'un semestre, utilisée pour les besoins de leur activité professionnelle. Les taux de remboursement pour le premier semestre 2014 sont fixés <http://viguiesm.fr/remboursement-de-la-ticpe-les-taux-sont-parus/>

### 12) A voir le point N°7 d'une rentrée qui s'annonce chaude... (plus que ce mois d'août)

<http://www.rtl.fr/actu/politique/la-rentree-tres-chargee-du-gouvernement-7773771129>

### 13) et à propos de rentrée: Ecotaxe, où en sommes nous ? J- 131 jours



Après les interrogations de la semaine dernière sur un éventuel prochain mouvement des transporteurs, <http://viguiesm.fr/ecotaxe-j-combien/> la seule date qui compte réellement en fait est celle du 1er janvier 2015 : donc : **J- 131 jours**, la phase de « test à blanc » prévue au 1er octobre a moins d'importance, puisque les entreprises n'auraient plus l'obligation de s'inscrire et de se prééquiper de boîtiers de télépéage avant le jour J, mais pourraient les louer aux bornes à proximité du réseau taxé (comme les étrangers en avaient déjà la possibilité).

En effet, après les mobilisations annoncées dès la fin du mois d'août de petits entrepreneurs et artisans aux universités d'été du PS à la Rochelle <http://www.sauvonsnosentreprises.fr/>, ou du mouvement des « tondu » dans la foulée <http://revendic-action.org/>, la grande mobilisation unitaire des transports, (voire d'autres professions directement concernées par le « ras-le-bol » fiscal) va sans doute attendre quelques semaines de plus pour une date optimum, la « commission de médiation » (qui n'en est pas une) poursuivant son travail <http://viguiesm.fr/le-28082014-et-le-4-septembre-reunion-au-ministere-peage-de-transit/>. Pas moins de 2 réunions sont également programmées en septembre en Ile-de-France sur les futures conséquences de la taxe. Les différents collectifs indépendants contactés sont dans les starting-block, avec une rencontre notamment du collectif anti ecotaxe en Ile de France et du Front Anti Ecotaxe. Les collectifs bretons, Chtis, Sud Ouest ou Paca suivent également l'actualité de près <http://viguiesm.fr/ecotaxe-ou-en-sommes-nous-j-131-jours/>

#### Quid d'Ecomouv dans tout ça ?

L'enquête révélée par le journal Le Point en 2011 [http://www.lepoint.fr/politique/le-soupcon-de-corruption-qui-pollue-l-ecotaxe-12-05-2011-1332414\\_20.php](http://www.lepoint.fr/politique/le-soupcon-de-corruption-qui-pollue-l-ecotaxe-12-05-2011-1332414_20.php) n'est pas close. L'OTRE a réalisé un excellent dossier dans son numéro mensuel 146 de juin « Otrement dit ». Mais annoncé ici il y a pratiquement un an, <http://viguiesm.fr/ecotaxe-ecotaxe-j-95/> il faut dire que la justice se hâte lentement et prend son temps, peu d'informations ayant filtré entre-temps sur l'enquête du juge Courroye

### 14) Jour ouvrable, jour ouvré, vers une simplification ?

Bonne analyse du journal capital de ce qui sera (peut être ? Enfin?) le « choc de simplification ! <http://www.capital.fr/carriere-management/actualites/la-notion-de-jour-un-casse-tete-pour-les-salaries-et-les-employeurs-953820#xtor=EPR-226>

## 15) Dématérialisation du LIC : En quoi ces formulaires sont-ils "modernes?"

Alors que certains demandent (sans succès) la dématérialisation du LIC depuis des années, voilà ce que l'on peut trouver sur le site du ministère. [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_88043.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_88043.do) . On peut parfois se demander pourquoi, à l'heure d'internet, du chrono numérique, de la carte à puce et des smartphones, ce dossier de la dématérialisation n'avance pas !... Ceci dit, Ce dossier semble se réactiver et peut être des nouvelles bientôt ici même <http://viguiesm.fr/dematérialisation-du-lic-en-quoi-ces-formulaires-sont-ils-modernes/> Pour tout savoir sur le lic : <http://viguiesm.fr/tout-savoir-sur-le-lic/>

## 16) Comment se passe un audit social de Viguié Social ?

Quelques exemples des points abordés lors d'un audit social en entreprise, certains points vous concernent forcément! <http://viguiesm.fr/que-se-passe-t-il-lors-dun-audit-social-de-viguié-sm/>

et retrouvez nous aussi sur Facebook <https://www.facebook.com/#!/ViguiéSocialMobilite?fref=ts>

En application de l'article 27 de la loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit envoyant un courrier électronique à [contact@viguiesm.fr](mailto:contact@viguiesm.fr); en outre, vous pouvez également, en vertu de ce même droit de rectification posé par la loi de 1978, vous désabonner de cette lettre d'informations



**Reproduction interdite sans autorisation**

